



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 24 juin 2026**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14h30 sous la présidence de Mme Aïcha BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : Mme BASSAL, Présidente du Conseil d'Administration, M. JOUIN, Mme BIR, Mme BURGAUD (*jusqu'à 16h56, puis représentée par M. JOUIN pour les délibérations n°24 à 32*), Mme BLUMENTAL, M. AUCANT, Personnalités qualifiées : M. BORÉ, Mme GUET, Mme HAKEM, Mme COUSSINET-NDIAYE, Mme GANDON-TOURNEUX, Représentants des locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), M. PELÉ (CGL), Représentants du personnel : Mme LE MOINE, M. GAUTRON, M. PAYET, M. BENZEKRI, Membre à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général.

Étaient représentés :

Elus représentant l'EPCI : M. BOUTHOLEAU (pouvoir à Mme BLUMENTAL), M. BESSEYRE (pouvoir à M. BORÉ), Mme BOURGEAIS (pouvoir à Mme BURGAUD *jusqu'à son départ à 16h56 – délibération n°23 incluse*), Personnalités qualifiées : Mme SALIMY (pouvoir à Mme GUET), M. GUILLLOU (pouvoir à Mme GANDON-TOURNEUX), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à Mme BASSAL). Représentant d'une association pour l'insertion : M. GENDRON (pouvoir à Mme BASSAL)

Absents excusés : Mme DOUSSET, M. DEPLANQUE, Mme CONAN (CNL), M. BARDY (CSF), M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Assistaient à la séance :

Mme BOIDIN-LAHLLOU, Directrice Générale Adjointe Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M AGEZ, Commissaire aux Comptes (cabinet Fiducial),
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme ROBION, Directrice de la Gestion Locative et des Politiques Sociales,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration
du 24 juin 2026
Délibération n° 25/26 DGAPC

Objet : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL)

Considérant que,

I – Contexte

L'article L 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « il est créé, dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, une commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements ».

Il est rappelé la composition suivante :

Membres à voix délibérative

- Six membres désignés par le Conseil d'Administration, dont l'un a la qualité de représentant des locataires,
- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale mentionné au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1 CCH ou son représentant pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de sa compétence,
- Le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant, pour l'attribution de ces logements, qui dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix,
- Le préfet ou son représentant.

Membres avec voix consultative :

- Un représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3 CCH ;

- Les réservataires non membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Par délibérations n°06/26 du 13 mai 2026, les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements ont été désignés par le Conseil d'Administration.

La présente délibération est nécessitée par le remplacement d'un membre suppléant.

II – Argumentaire

M. Romain BOUTHOLEAU a fait part de son souhait de démissionner de sa fonction de membre suppléant de la CALEOL.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre suppléant.

Mme Brigitte DOUSSET a fait part de sa candidature.

III – Conclusions

- . Vu l'article L. 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°06/26 du Conseil d'Administration du 13 mai 2026 relative à la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements et de ses suppléants et à l'adoption de son règlement intérieur,
- . Vu l'exposé qui précède,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve le renouvellement partiel de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat tel que mentionné ci-dessus.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (24 voix).

Le 24 juin 2026,



La Présidente du Conseil d'Administration
Aïcha BASSAL